

# CI Com SA

Genève

Les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire,  
le jeudi 26 juin 2008, à 11.00 h, au Ramada Park Hotel,  
avenue Louis-Casaï 75-77, à Genève

Ordre du jour et propositions du conseil d'administration :

**1. Approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 2007**

*Proposition du conseil d'administration : approuver le rapport annuel et les comptes de l'exercice 2007.*

**2. Décharge aux membres du conseil d'administration**

*Proposition du conseil d'administration : voter la décharge*

**3. Décision relative à l'affectation du résultat ressortant du Bilan**

*Proposition du conseil d'administration : reporter à nouveau le résultat ressortant du Bilan.*

**4. Creation de capital autorisé**

*Proposition du conseil d'administration : création d'un capital autorisé pour une valeur nominale maximum de 6'500'000 CHF limité au 26 juin 2010 par le remplacement de l'actuel article 5quater des statuts, paragraphe 1, dont le libellé est le suivant :*

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter jusqu'au 29 juin 2008 le capital actions de la société d'un montant de un million trois cent mille francs (Frs. 1'300'000.-) au plus, par l'émission d'un maximum de cinquante-sept mille (57'000) actions nominatives liées, à droit de vote privilégié et privilégiées selon l'article 5bis des statuts, d'une valeur nominale de dix francs (Frs.10.-) chacune, et trente-six mille cinq cents (36'500) actions au porteur, également privilégiées selon l'article 5bis des statuts, d'une valeur nominale de vingt francs (Frs. 20.-) chacune, qui devront être entièrement libérées. Le conseil d'administration peut procéder à l'augmentation du capital en entier ou par tranches.

**par le libellé suivant :**

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter jusqu'au 26 juin 2010 le capital actions de la société d'un montant de six millions cinq cent mille francs (Frs 6'500'000.--) au plus, par l'émission d'un maximum de deux cent quatre-vingt-cinq mille (285'000) actions nominatives liées, à droit de vote privilégié et privilégiées selon l'article 5bis des statuts, d'une valeur nominale de dix francs (Frs 10.--) chacune, et cent quatre-vingt-deux mille cinq cents (182'500) actions au porteur, également privilégiées selon l'article 5bis des statuts, d'une valeur nominale de vingt francs (Frs 20.--) chacune, qui devront être entièrement libérées. Le conseil d'administration peut procéder à l'augmentation du capital en entier ou par tranches.

*Les paragraphes 2 et 3 de l'article 5quater des statuts restent inchangés.*

**5. Election de l'organe de révision pour l'exercice 2008**

*Proposition du conseil d'administration : élire Ernst & Young S.A., à Lausanne*

**6. Informations générales**

## **7. Divers**

### **Documentation**

Le rapport annuel 2007, qui se compose des comptes de Bilan et de Pertes et Profits, ainsi que de leurs annexes, y compris le rapport de l'Organe de Révision, sont tenus à disposition des actionnaires, vingt jours avant l'assemblée générale, auprès de CI Com SA, p.a. 8, rue du Nant, Case Postale 6268, 1211 Genève 6.

### **Cartes d'entrée**

Les détenteurs d'actions au porteur qui désirent prendre part à l'assemblée générale, ou de s'y faire représenter en présentant une procuration, sont priés d'obtenir une carte d'entrée jusqu'au 20 juin 2008, contre le dépôt de leurs actions ou d'une attestation de blocage délivrée par une banque.

Le conseil d'administration